

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2014, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2007 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PERMETTRE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET SOUS CERTAINES CONDITIONS, DES ATELIERS D'ARTISTE AVEC LOGEMENT INTÉGRÉ ET AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle de l'hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé, **le 24 mars 2014, à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
3. En résumé, l'objet du projet de règlement vise à :
 - permettre, sur l'ensemble du territoire et sous certaines conditions, des ateliers d'artiste avec logement intégré;
 - mettre à jour les numéros de zones assujetties au règlement numéro 353-2007;
 - abroger la section 3 concernant les sites de récupération de matières résiduelles, puisqu'un seul site est autorisé sur l'ensemble du territoire et qu'un tel site est déjà identifié et opérationnel.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé, aux heures normales de bureau.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Percé, ce 5 mars 2014.

**Gemma Vibert,
Greffière**